

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 38-2025B-DEL	Envoyé en préfecture le 30/10/2025 Reçu en préfecture le 30/10/2025 Publié le 04 NOV. 2025  ID : 041-254102023-20251030-38_2025B_DEL-DE						
Objet : Transfert de compétence traitement du SIEOM Vers ValEco	Catégorie : Institution et vie Politique	Date du comité : 7 octobre 2025 Date convocation : 1^{er} octobre 2025						
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 38 - votants : 41	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 41	Président de séance : Benoit GARDRAT Secrétaire de séance : Nicolas HASLE						
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="239 705 582 761"> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="678 750 997 1176"> M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal </td> <td data-bbox="1013 728 1340 1064"> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain </td> </tr> <tr> <td data-bbox="239 772 582 1176"> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte </td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain	Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte		
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain						
Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte								
Ont donné pouvoir : M. MINIER Benoit ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M. DHUY Dominique ayant donné pouvoir à M. GARDRAT Benoit M. BRILLARD Jérôme ayant donné pouvoir à M. SAMSON Jean-Pierre	Ont assisté :							
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="239 1444 542 1489"> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="678 1512 949 1724"> M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît </td> <td data-bbox="1013 1444 1308 1758"> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie </td> </tr> <tr> <td data-bbox="239 1512 542 1747"> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric </td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie	Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric		
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie						
Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric								
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY  ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du vendômois							

En l'absence de dernière minute du Président Thierry Boulay, Benoit Gardrat Vice-Président préside le Comité syndical et donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Vu les articles L. 5711-1 et suivants et L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté interdépartemental préfectoral n° 41-2019-08-07-002 du 7 août 2019 portant extension du périmètre du syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du Blaisois et modification des statuts,

Vu l'arrêté interdépartemental préfectoral du 9 novembre 2023 concernant le changement de nom du syndicat ValEco en syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco,

Vu l'arrêté interdépartemental préfectoral du 17 juillet 2025 portant modification des statuts du syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco en syndicat mixte ouvert,

Vu la délibération n°2019-05 du 12 février 2019 concernant le vote des nouveaux statuts de ValEco actant l'extension du périmètre de la compétence traitement du syndicat,

Vu la délibération n°2019-21 du 26 mars 2019 modifiant la délibération n°2019-05 du 12 février 2019 et approuvant l'adhésion des syndicats mixtes ValDem et SMICTOM d'Amboise à compter du 1^{er} janvier 2020, pour le transfert de leur compétence traitement et adoptant la modification des statuts s'y rapportant,

Vu la délibération du comité du syndicat mixte SMICTOM d'Amboise du 26 mars 2019, approuvant son adhésion au syndicat mixte ValEco à compter du 1^{er} janvier 2020, pour le transfert de sa compétence traitement et approuvant la modification des statuts du syndicat mixte,

Vu la délibération du comité du syndicat mixte ValDem du 28 mars 2019, approuvant son adhésion au syndicat mixte ValEco à compter du 1^{er} janvier 2020, pour le transfert de sa compétence traitement et approuvant la modification des statuts du syndicat mixte,

Vu la délibération n°2019-67 du 03 décembre 2019 concernant le transfert des services du SMICTOM d'Amboise à ValEco au titre de la compétence « traitement des déchets ménagers »,

Vu la délibération n°2019-66 du 03 décembre 2019 concernant la mise à disposition des biens du SMICTOM d'Amboise et du syndicat ValDem au syndicat ValEco au titre de la compétence « traitement des déchets ménagers »,

Vu la délibération n°2019-66 du 03 décembre 2019 concernant la mise à disposition des biens du SMICTOM d'Amboise et du syndicat ValDem au syndicat ValEco au titre de la compétence « traitement des déchets ménagers »,

Vu la délibération n° 2025-03 du 30 janvier 2025 concernant la régularisation des statuts de ValEco en syndicat mixte ouvert,

Vu la délibération n° 2025-29 du 15 septembre 2025 concernant le retrait des deux communautés de communes Beauce Val de Loire et Grand Chambord du syndicat ValEco,

Vu la délibération n° 2025-30 du 15 septembre 2025 concernant l'adhésion en deux temps du SIEOM du Groupement de Mer au syndicat ValEco pour la compétence traitement des déchets ménagers,

Vu la délibération n° 2025-31 du 15 septembre 2025 approuvant la modification des statuts du syndicat ValEco à la suite de l'adhésion du SIEOM du groupement de Mer,

Vu la délibération n° DEL 2025 93 du 27 juin 2025 de la communauté de communes Beauce Val de Loire concernant la demande de retrait des 4 communes du syndicat ValEco au 31 décembre 2025,

Vu la délibération n° 041-053-2025 du 7 juillet 2025 de la communauté de communes du Grand Chambord concernant la demande de retrait des 6 communes du syndicat ValEco au 31 décembre 2025,

Vu la délibération n° 2025/14 du 26 juin 2025 du SIEOM du Groupement de Mer concernant l'adhésion du SIEOM de Mer au syndicat ValEco pour sa compétence traitement en deux temps,

Vu les nouveaux statuts du syndicat ValEco ci-joints,

Considérant l'interdiction d'un transfert « en étoile » des compétences collecte et traitement rappelée par le Conseil d'Etat.

Considérant l'extension du périmètre du SIEOM du Groupement de Mer au 1^{er} janvier 2026 avec l'intégration des 10 communes des communautés de communes Beauce Val de Loire et Grand Chambord,

Considérant la fin programmée de l'usine d'incinération de Vernou-en-Sologne en 31 juillet 2027,

Considérant la présence d'une Unité de Valorisation Energétique des déchets ménagers Valcante à Blois sur le territoire du syndicat ValEco,

Considérant le transfert de la compétence traitement du SIEOM du Groupement de Mer au syndicat ValEco en deux temps,

1- ADHESION DU SIEOM du Groupement de Mer en deux temps :

Le SIEOM de Mer est le syndicat compétent en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers sur le territoire de quatre communautés de communes du Grand Chambord, de Beauce Val de Loire, de la Sologne des Etangs, et du Romorantinais et du Monestois.

ValEco est le syndicat compétent en matière de traitement des déchets ménagers sur le territoire d'Agglopolys, du SMICTOM d'Amboise et de ValDem.

Dans le cadre d'une rationalisation des compétences, le SIEOM du groupement de Mer souhaite adhérer au syndicat ValEco pour la compétence traitement en deux temps :

- **au 1^{er} janvier 2026 pour les 10 communes** des communautés de communes de Beauce Val De Loire et du Grand Chambord nouvellement intégrées au SIEOM au 1^{er} janvier 2026.
Il s'agit des communes de Maves, Mulsans, Cour-sur-Loire, et Villexanton pour la communauté de communes Beauce Val De Loire et de Bracieux, Huisseau-sur-Cosson, Montlivault, Mont-près-Chambord, Saint Claude de Diray et Tour-en-Sologne pour la communauté de communes du Grand Chambord.
- **Au 1^{er} août 2027 pour le reste du périmètre du SIEOM du Groupement de Mer.**

2- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT VALECO

Il est, donc, proposé d'accepter l'adhésion du SIEOM du Groupement de Mer en deux temps (comme indiqué dans le point 1 ci-dessus) au syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco et de mettre à jour les statuts du syndicat ValEco en conséquence.

Les statuts de ValEco sont donc modifiés comme suit :

- **l'article 1 des statuts : dénomination du syndicat tel que mentionné ci-dessous :**

L'article 1^{er} des statuts du syndicat ValEco est modifié comme suit en intégrant le territoire du SIEOM de Mer dans le périmètre du syndicat.

« ARTICLE 1^{er} : DENOMINATION, ET SIEGE DU SYNDICAT MIXTE

En application du code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment des articles L. 5721-1 à L. 5722-9, il est formé, entre les personnes morales adhérant aux présents statuts, un syndicat mixte ouvert ayant la dénomination de Syndicat Interdépartemental de Collecte et de Traitement des Déchets ValEco, désigné ci-après « le Syndicat ValEco » ou « le Syndicat ».

Lorsque le syndicat mixte est ouvert mais limité à des collectivités locales et/ou leurs groupements, voire à d'autres établissements publics de coopération locale tels que les syndicats mixtes fermés, il est :

- *soumis au régime des syndicats mixtes ouverts visés à l'article L. 5721-2-1, caractérisé par une grande liberté d'élaboration des statuts ;*
- *soumis, contrairement aux autres syndicats mixtes " ouverts ", à certaines dispositions applicables aux syndicats mixtes " fermés " : FCTVA (récupération possible), régime du personnel (FPT), impôt sur les sociétés (exonération), taxe sur les salaires (exonération).*

Le siège du Syndicat est fixé au 5 rue de la Vallée Maillard, 41000 Blois.

Il est constitué entre :

- *la Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys, pour le territoire des communes listées en annexe aux présents statuts ;*
- *le Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM d'Amboise) ;*
- *le Syndicat mixte de collecte et de Valorisation des déchets ménagers du Vendômois (ValDem).*
- *le Syndicat mixte de collecte et de traitement du Groupement de Mer SIEOM de Mer. »*

- **l'article 6 de nos statuts concernant l'adhésion ou le retrait d'un adhérent tel que mentionné ci-dessous :**

« L'adhésion ou le retrait d'un adhérent du Syndicat mixte ouvert ValEco intervient selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. »

- l'article 9.1 de nos statuts concernant la composition du comité syndical tel que mentionné ci-dessous :

« 9.1 - Composition :

Le comité syndical est composé des délégués des adhérents, élus par ces derniers.

Le nombre de sièges dont dispose chaque adhérent au sein du Comité syndical est fixé selon les modalités suivantes :

- *Pour chaque adhérent ou partie du territoire d'un adhérent, un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche entamée de 10 000 habitants. »*

PROPOSE :

Le Président propose :

- D'accepter l'adhésion du SIEOM du Groupement de Mer en deux temps : au 1^{er} janvier 2026 pour 10 communes (des communautés de communes de Beauce Val De Loire et du Grand Chambord nouvellement intégrées au SIEOM au 1^{er} janvier 2026) et au 1^{er} août 2027 pour ses autres communes,
- De régulariser les statuts du syndicat ValEco,
- D'approuver les modifications des articles 1^{er}, 6 et 9 des statuts de ValEco en ce sens,
- D'approuver les nouveaux statuts de ValEco tels que présentés dans le document joint.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical décide :

- D'accepter l'adhésion du SIEOM du Groupement de Mer en deux temps : au 1^{er} janvier 2026 pour 10 communes (des communautés de communes de Beauce Val De Loire et du Grand Chambord nouvellement intégrées au SIEOM au 1^{er} janvier 2026) et au 1^{er} août 2027 pour ses autres communes,
- De régulariser les statuts du syndicat ValEco,
- D'approuver les modifications des articles 1^{er}, 6 et 9 des statuts de ValEco en ce sens,
- D'approuver les nouveaux statuts de ValEco tels que présentés dans le document joint.

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
 Pour extrait conforme
le Président de séance
Benoît GARDRAT
des déchets ménagers du vendômois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDÔME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 39-2025B-DEL	Envoyé en préfecture le 30/10/2025 Reçu en préfecture le 30/10/2025 Publié le 04 NOV. 2025 ID : 041-254102023-20251030-39_2025B_DEL-DE 						
Objet : Adhésion au contrat groupe pour l'assurance statutaire du centre de gestion	Catégorie : Ressources Humaines	Date du comité : 7 octobre 2025 Date convocation : 1^{er} octobre 2025						
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 38 ▪ votants : 41	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 41	Président de séance : Benoit GARDRAT Secrétaire de séance : Nicolas HASLE						
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="239 728 582 772"> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="678 772 997 1198"> M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal </td> <td data-bbox="1013 750 1348 996"> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain </td> </tr> <tr> <td data-bbox="239 795 582 1198"> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte </td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain	Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte		
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain						
Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte								
Ont donné pouvoir : M. MINIER Benoit ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M. DHUY Dominique ayant donné pouvoir à M. GARDRAT Benoit M. BRILLARD Jérôme ayant donné pouvoir à M. SAMSON Jean-Pierre	Ont assisté :							
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="239 1467 550 1512"> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="678 1534 949 1747"> M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoit </td> <td data-bbox="1013 1467 1308 1668"> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie </td> </tr> <tr> <td data-bbox="239 1534 550 1780"> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric </td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoit	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie	Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric		
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoit	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie						
Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric								
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 							

En l'absence de dernière minute du Président Thierry Boulay, Benoit Gardrat Vice-Président préside le Comité syndical et donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

- l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986
- le Centre de Gestion a communiqué au syndicat les résultats de la consultation organisée courant du premier semestre 2021,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

PROPOSE :

- D'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires (2026-2029) souscrit par le Centre de Gestion de Loir et Cher aux conditions suivantes :

Assureur : **CNP Assurances**

Courrier : **RELYENS SPS**

Durée de contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2026)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

Agents Titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L :

Risques garantis : Tous risques (décès + accident de service/trajet et maladie imputable au service (CITIS) + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques)/adoption/paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + temps partiel thérapeutique (avec ou sans arrêt préalable), mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire), maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations dans la limite de 12 mois (sous réserve que la collectivité ait engagé les démarches nécessaires auprès des instances compétentes).

Conditions : **taux : 6.19 %** avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire

Agents Titulaires ou Stagiaires et agents non titulaires affiliés à l'IRCANTEC

Risques garantis : Accident du travail/trajet et maladie professionnelle + Grave maladie + Maternité (y compris les congés pathologiques) /adoption/paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions : **Taux : 1.50 %** avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire

Assiette de cotisation :

- Traitement indiciaire brut
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI)

- Le supplément familial de traitement (SFT)
- Les primes, indemnités ou gratifications versées, à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais
- Les charges patronales

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération dite « frais de gestion » du Centre de Gestion de Loir-et-Cher dont le pourcentage sera fixé courant septembre 2025.

(Pour information, le taux actuellement facturé appliqué à la masse salariale assurée est de 0.34 % pour les agents CNRACL et de 0.06 % pour les agents IRCANTEC)

- D'autoriser le Président du Syndicat à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical décide :

- **D'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires (2026-2029) souscrit par le Centre de Gestion de Loir et Cher aux conditions suivantes :**

Assureur : CNP Assurances

Courrier : RELYENS SPS

Durée de contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2026)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

Agents Titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L :

Risques garantis : Tous risques (décès + accident de service/trajet et maladie imputable au service (CITIS) + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques)/adoption/paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + temps partiel thérapeutique (avec ou sans arrêt préalable), mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire), maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations dans la limite de 12 mois (sous réserve que la collectivité ait engagé les démarches nécessaires auprès des instances compétentes).

Conditions : taux : 6.19 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire

Agents Titulaires ou Stagiaires et agents non titulaires affiliés à l'IRCANTEC

Risques garantis : Accident du travail/trajet et maladie professionnelle + Grave maladie + Maternité (y compris les congés pathologiques) /adoption/paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions : Taux : 1.50 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire

Assiette de cotisation :

- **Traitement indiciaire brut**
- **La nouvelle bonification indiciaire (NBI)**
- **Le supplément familial de traitement (SFT)**

- Les primes, indemnités ou gratifications versées, à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais
- Les charges patronales

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération dite « frais de gestion » du Centre de Gestion de Loir-et-Cher dont le pourcentage sera fixé courant septembre 2025.

(Pour information, le taux actuellement facturé appliqué à la masse salariale assurée est de 0.34 % pour les agents CNRACL et de 0.06 % pour les agents IRCANTEC)

- D'autoriser le Président du Syndicat à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois

Pour extrait conforme
Le Président de séance
Benoit GARDRAT



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDÔME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 40-2025B-DEL	Envoyé en préfecture le 30/10/2025 Reçu en préfecture le 30/10/2025 Publié le 04 NOV. 2025 ID : 041-254102023-20251030-40_2025B_DEL-DE 			
Objet : Créances éteintes	Catégorie : finances	Date du comité : 7 octobre 2025 Date convocation : 1^{er} octobre 2025			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 38 - votants : 41	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 41	Président de séance : Benoit GARDRAT Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte </td> <td> M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain			
Ont donné pouvoir : M. MINIER Benoit ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M. DHUY Dominique ayant donné pouvoir à M. GARDRAT Benoit M. BRILLARD Jérôme ayant donné pouvoir à M. SAMSON Jean-Pierre	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric </td> <td> M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric	M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric	M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

En l'absence de dernière minute du Président Thierry Boulay, Benoit Gardrat Vice-Président préside le Comité syndical et donne lecture du rapport suivant :

Le Président de séance propose aux membres du Comité Syndical d'accepter l'annulation de ces titres de recettes dont le montant s'élève à 6 693.50 € pour les créances éteintes, l'inscription budgétaire est suffisante.

CREANCES ETEINTES 2025

Exercice	Nom du Redevable	Montant	Motif
2021	ACTIS BATIMENT	15.25 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2021	ACTIS BATIMENT	30.49 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2021	ACTIS BATIMENT	128.06 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2024	LES AUTOS VENDOMOISE	132.83 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2024	CASTORMAT	132.83 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	LABORATOIRE PDL	0.13 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	LABORATOIRE PDL	142.15 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2024	VENDOME FINANCEMENT S	158.72 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2023	CASTORMAT	321.84 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2024	ETS BARRE SAS ECIBP	380.71 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2019	EISMANN SAS	668.46 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2022	FERREIRA	1 052.66 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2022	FERREIRA	1 052.66 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2023	FERREIRA	2 476.71 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Total		6 693.50 €	

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte l'annulation des titres de recettes présentés ci-dessus dont le montant s'élève à 6 693,50 € pour les créances éteintes.

syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois

Pour extrait conforme
Le Président de séance
Benoit GARDRAT



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDÔME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 41-2025B-DEL	Envoyé en préfecture le 30/10/2025 Reçu en préfecture le 30/10/2025 Publié le 04 NOV. 2025  ID : 041-254102023-20251030-41_2025B_DEL-DE			
Objet : Tarifs redevance spéciale	Catégorie : Domaines de compétences par thème Environnement	<u>Date du comité :</u> 7 octobre 2025 <u>Date convocation :</u> 1^{er} octobre 2025			
<u>Nombre de membres au moment du vote :</u> ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 38 ▪ votants : 41	<u>Résultat du vote :</u> ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 41	<u>Président de séance :</u> Benoit GARDRAT <u>Secrétaire de séance :</u> Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="239 705 582 1176"> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte </td> <td data-bbox="678 750 997 1176"> M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal </td> <td data-bbox="1013 728 1340 1064"> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain			
Ont donné pouvoir : M. MINIER Benoit ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M. DHUY Dominique ayant donné pouvoir à M. GARDRAT Benoit M. BRILLARD Jérôme ayant donné pouvoir à M. SAMSON Jean-Pierre	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="239 1444 542 1758"> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric </td> <td data-bbox="678 1512 949 1724"> M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît </td> <td data-bbox="1013 1444 1308 1758"> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric	M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric	M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY <i>syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du vendômois</i>				

En l'absence de dernière minute du Président Thierry Boulay, Benoît Gardrat Vice-Président préside le Comité syndical et donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 22214, disposant que « *les collectivités (...) assurent la collecte et le traitement des autres déchets définis par décret, qu'elles peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières* »,

Vu l'article R. 2224-23 CGCT qui définit les déchets assimilés comme « *les déchets collectés par le service public de gestion des déchets (SPGD) dont le producteur n'est pas un ménage* »,

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L. 541-2 « *tout producteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination* » (responsabilité du producteur de déchets jusqu'à leur élimination),

Vu la délibération n° 39-2022 du 05 décembre 2022 : Révision des tarifs de la Redevance Spéciale

Vu la délibération n° 40-2023 du 10 octobre 2023 : Révision des tarifs de la Redevance Spéciale

La redevance spéciale est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilés qu'elle prend en charge.

Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) qui, compte-tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétion technique particulière, c'est-à-dire dans les mêmes conditions techniques que les déchets produits par les ménages.

Comme le prévoit l'article 7 du règlement de la Redevance Spéciale, le prix doit être révisé en fonction du coût de la prestation assurée par la collectivité.

Les tarifs de la Redevance Spéciale votés lors de son comité du 10 octobre 2023 n° 40-2023 et des frais de gestion votés lors de son comité syndical du 5 décembre 2022 n° 39-2022 ne nécessitent pas de revalorisation des prix.

PROPOSE :

Par conséquent, il est proposé aux membres du comité syndical de bien vouloir :

- Approuver la tarification de la redevance spéciale de services facturés aux professionnels et collectivités à compter du 1^{er} janvier 2025, de la manière suivante :

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

Objet	tarif
Déchets non recyclables 1 collecte par quinzaine	1,209 € / Litre
Déchets non recyclables 1 collecte par semaine	2,418 € / Litre
Déchets recyclables 1 collecte par quinzaine	0,5616 € / Litre
Déchets recyclables 1 collecte par semaine	1,1232 € / Litre
Frais de gestion	124 € / an

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le 04 NOV. 2025

ID : 041-254102023-20251030-41_2025B_DEL-DE

S²LOW

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical approuve la tarification de la redevance spéciale de services facturés aux professionnels et collectivités à compter du 1^{er} janvier 2025 de la manière suivante :

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

Objet	tarif
Déchets non recyclables 1 collecte par quinzaine	1,209 € / Litre
Déchets non recyclables 1 collecte par semaine	2,418 € / Litre
Déchets recyclables 1 collecte par quinzaine	0,5616 € / Litre
Déchets recyclables 1 collecte par semaine	1,1232 € / Litre
Frais de gestion	124 € / an

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois

 **ValDern**

Pour extrait conforme
Le Président de séance
Benoît GARDRAT

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 42-2025B-DEL	Envoyé en préfecture le 30/10/2025 Reçu en préfecture le 30/10/2025 Publié le 04 NOV. 2025  ID : 041-254102023-20251030-42_2025B_DEL-DE					
Objet : Convention de collaboration « type »	Catégorie : Domaines de compétences par thème	Date du comité : 7 octobre 2025 Date convocation : 1^{er} octobre 2025					
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 38 - votants : 41	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 41	Président de séance : Benoit GARDRAT Secrétaire de séance : Nicolas HASLE					
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="247 728 550 772"> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="678 772 997 1198"> M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal </td> <td data-bbox="1013 750 1276 996"> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno </td> </tr> <tr> <td data-bbox="247 795 582 1198"> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte </td> <td data-bbox="1013 1008 1348 1086"> <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno	Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	<u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno					
Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	<u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain						
Ont donné pouvoir : M. MINIER Benoit ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M. DHUY Dominique ayant donné pouvoir à M. GARDRAT Benoit M. BRILLARD Jérôme ayant donné pouvoir à M. SAMSON Jean-Pierre	Ont assisté :						
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="247 1489 550 1534"> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="678 1556 949 1769"> M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoit </td> <td data-bbox="1013 1489 1308 1691"> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul </td> </tr> <tr> <td data-bbox="247 1556 534 1803"> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric </td> <td data-bbox="1013 1702 1300 1803"> <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoit	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul	Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoit	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul					
Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie						
Destinataires : 1 ex - Dossier Sèance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY						

En l'absence de dernière minute du Président Thierry Boulay, Benoît Gardrat Vice-Président préside le Comité syndical et donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-1 et suivants relatifs aux syndicats de communes ;

Vu les statuts du Syndicat VALDEM ;

Considérant l'importance de la sensibilisation des administrés aux pratiques de tri, à la réduction des déchets, au réemploi et à la valorisation des biodéchets ;

Considérant l'intérêt de nouer des partenariats ponctuels avec des associations locales pour des manifestations et événements spécifiques ;

Considérant la nécessité de déléguer au Président la compétence de signature pour assurer une réactivité et une efficacité dans la mise en œuvre de ces collaborations ;

EXPOSE :

Ces conventions devront s'inscrire strictement dans le cadre de la politique de prévention et de gestion des déchets du Syndicat, et avoir pour objectifs spécifiques :

- La **sensibilisation** des administrés aux pratiques de **tri** ;
- La promotion de la **réduction des déchets** et du **réemploi** ;
- La promotion de la **valorisation des biodéchets**.

Le soutien du Syndicat à ces associations pourra prendre les formes suivantes, dans le cadre et la limite des crédits votés annuellement :

1. Le **prêt de supports de communication et/ou de matériel de sensibilisation** (exemples : stands, signalétique, guides du tri, composteurs de démonstration, etc.).
2. La **participation au financement d'animations** réalisées par les associations partenaires (notamment **Athena** et **Perche Nature**), dont le montant sera précisé dans chaque convention spécifique.
3. L'**intervention si nécessaire des ambassadrices/ambassadeurs du tri** du Syndicat pour appuyer l'événement ou co-animer les actions de sensibilisation.
4. Le Président rendra compte au Comité Syndical, au moins une fois par an, des conventions de collaboration signées en vertu de la présente délégation.

PROPOSE :

Il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- d'approuver la convention de collaboration « type »
- de déléguer à son Président, Thierry BOULAY le pouvoir de signer, au nom et pour le compte du Syndicat VALDEM, toutes les conventions de collaboration avec les associations ou organismes à but non lucratif dont l'objet est de soutenir les actions de La promotion de la valorisation des biodéchets.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- **Approuve la convention de collaboration « type »**
- **Décide de déléguer à son Président, Thierry BOULAY le pouvoir de signer, au nom et pour le compte du Syndicat VALDEM, toutes les conventions de collaboration avec les associations ou organismes à but non lucratif dont l'objet est de soutenir les actions de La promotion de la valorisation des biodéchets.**



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 43-2025B-DEL	Envoyé en préfecture le 30/10/2025 Reçu en préfecture le 30/10/2025 Publié le 04 NOV. 2025  ID : 041-254102023-20251030-43_2025B_DEL-DE									
Objet : Convention de partenariat avec l'association ATHENA Animation « zéro déchets »	Catégorie : Domaines de compétences par thème	Date du comité : 7 octobre 2025 Date convocation : 1^{er} octobre 2025									
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 38 - votants : 41	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 41	Président de séance : Benoit GARDRAT Secrétaire de séance : Nicolas HASLE									
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="247 761 550 806"> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="678 806 997 1232"> M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal </td> <td data-bbox="1013 784 1276 828"> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="247 828 582 1232"> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte </td> <td data-bbox="1013 851 1260 1019"> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno </td> <td data-bbox="1013 1041 1348 1070"> <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="1013 1086 1181 1115"> M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u>	Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno	<u>Communauté Beauce Val de Loire</u>			M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u>									
Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno	<u>Communauté Beauce Val de Loire</u>									
		M RICHET Alain									
Ont donné pouvoir : M. MINIER Benoit ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M. DHUY Dominique ayant donné pouvoir à M. GARDRAT Benoit M. BRILLARD Jérôme ayant donné pouvoir à M. SAMSON Jean-Pierre	Ont assisté :										
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="247 1500 550 1545"> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="678 1556 949 1780"> M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoit </td> <td data-bbox="1013 1500 1308 1556"> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="247 1556 534 1803"> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric </td> <td data-bbox="1013 1568 1292 1691"> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul </td> <td data-bbox="1013 1713 1300 1765"> <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="1013 1780 1197 1809"> Mme DINH Sophie </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoit	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u>	Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric	M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>			Mme DINH Sophie
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoit	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u>									
Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric	M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>									
		Mme DINH Sophie									
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 										

En l'absence de dernière minute du Président Thierry Boulay, Benoit Gardrat Vice-Président préside le Comité syndical et donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Dans le prolongement des engagements du programme local de prévention des déchets, le syndicat ValDem s'associe à l'association Athéna pour animer des projets de sensibilisation et d'information du public sur son territoire durant chaque année scolaire.

La convention a pour but de définir un cadre autour des demandes d'animation « zéro déchets ». Elle lie les deux parties pour une durée de 3 ans, avec tacite reconduction.

Le prix d'une animation est fixé à 200 €.

PROPOSE :

Il est demandé aux membres du Comité Syndical :

- d'autoriser le président à signer la convention de partenariat
- d'autoriser l'engagement financier pour cette action conformément aux conditions énoncées dans la convention de partenariat.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- **Autorise le président à signer la convention de partenariat**
- **Autorise l'engagement financier pour cette action conformément aux conditions énoncées dans la convention de partenariat.**

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois
 Pour extrait conforme
Le Président de séance
Benoit GARDRAT

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDÔME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 44-2025B-DEL	Envoyé en préfecture le 30/10/2025 Reçu en préfecture le 30/10/2025 Publié le 04 NOV. 2025  ID : 041-254102023-20251030-44_2025B_DEL-DE						
Objet : Convention de partenariat avec l'association ATHENA Animation « compostage et valorisation des biodéchets »	Catégorie : Domaines de compétences par thème	Date du comité : 7 octobre 2025 Date convocation : 1^{er} octobre 2025						
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 38 - votants : 41	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 41	Président de séance : BENOIT GARDRAT Secrétaire de séance : Nicolas HASLE						
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="239 784 558 840"> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="670 840 989 1265"> M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal </td> <td data-bbox="1005 817 1340 1153"> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain </td> </tr> <tr> <td data-bbox="239 862 558 1265"> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte </td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain	Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte		
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain						
Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte								
Ont donné pouvoir : M. MINIER Benoit ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M. DHUY Dominique ayant donné pouvoir à M. GARDRAT Benoit M. BRILLARD Jérôme ayant donné pouvoir à M. SAMSON Jean-Pierre	Ont assisté :							
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="239 1523 558 1579"> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="670 1590 989 1814"> M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoit </td> <td data-bbox="1005 1534 1340 1848"> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie </td> </tr> <tr> <td data-bbox="239 1601 558 1848"> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric </td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoit	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie	Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric		
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoit	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie						
Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric								
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY							

En l'absence de dernière minute du Président Thierry Boulay, Benoit Gardrat Vice-Président préside le Comité syndical et donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Dans le prolongement des engagements du programme local de prévention des déchets, le syndicat ValDem s'associe à l'association Athéna pour animer des projets de sensibilisation et d'information du public sur son territoire durant chaque année scolaire.

La convention a pour but de définir un cadre autour des demandes d'animation « compostage et valorisation des biodéchets ». Elle lie les deux parties pour une durée de 1 an (phase expérimentale), pour l'année 2025/2026, avec tacite reconduction.

Ce projet d'animation est, dans un premier temps proposé aux classes de primaire des communes rurales du territoire et pourra être étendu aux écoles urbaines une fois la phase expérimentale consolidée.

Le prix d'une animation est fixé à 200 €.

PROPOSE :

Il est demandé aux membres du Comité syndical :

- d'autoriser le président à signer la convention de partenariat
- d'autoriser l'engagement financier pour cette action conformément aux conditions énoncées dans la convention de partenariat.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- **Autorise le président à signer la convention de partenariat**
- **Autorise l'engagement financier pour cette action conformément aux conditions énoncées dans la convention de partenariat.**

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois

Pour extrait conforme
Le Président de séance
Benoit GARDRAT



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 45-2025B-DEL	Envoyé en préfecture le 30/10/2025 Reçu en préfecture le 30/10/2025 Publié le 04 NOV. 2025  ID : 041-254102023-20251030-45_2025B_DEL-DE						
Objet : Demande de subvention LEADER pour la création et le suivi sur trois ans d'un réseau local d'acteurs de l'économie circulaire	Catégorie : Finances locales Subventions	Date du comité : 7 octobre 2025 Date convocation : 1^{er} octobre 2025						
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 38 - votants : 41	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 41	Président de séance : Benoit GARDRAT Secrétaire de séance : Nicolas HASLE						
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="240 719 544 763"> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="679 763 999 1189"> M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal </td> <td data-bbox="1015 741 1342 1066"> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain </td> </tr> <tr> <td data-bbox="240 786 584 1189"> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte </td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain	Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte		
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain						
Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte								
Ont donné pouvoir : M. MINIER Benoit ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M. DHUY Dominique ayant donné pouvoir à M. GARDRAT Benoit M. BRILLARD Jérôme ayant donné pouvoir à M. SAMSON Jean-Pierre	Ont assisté :							
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="240 1480 544 1525"> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="679 1547 943 1760"> M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoit </td> <td data-bbox="1015 1491 1302 1783"> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie </td> </tr> <tr> <td data-bbox="240 1547 528 1783"> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric </td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoit	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie	Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric		
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoit	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie						
Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric								
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY  <i>Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du vendômois</i>							

En l'absence de dernière minute du Président Thierry Boulay, Benoit Gardrat Vice-Président préside le Comité syndical et donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Depuis 2021, ValDem a inscrit une stratégie d'Economie Circulaire (ECi) dans sa politique générale de gestion des déchets ménagers sur son territoire. Cela s’est notamment concrétisé par la création d’une Commission Consultative d’Evaluation et de Suivi (CCES) dont le rôle est d’évaluer et d’apporter son avis sur l’amélioration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), mais aussi sur le développement de l’ECi à l’échelle du PAYS VENDOMOIS. Ce PLPDMA a été voté en juin 2023.

En outre, ValDem, est reconnue « Territoire Engagé Transition Ecologique » de par ses actions de prévention et de valorisation des déchets mais également par ses actions élargies au-delà de son champ de compétences. Ce titre lui permet de se hisser au premier rang des collectivités engagées en région Centre Val de Loire avec une certification niveau 3 étoiles en faveur de l’économie circulaire obtenue en novembre 2024.

En avril 2025, lors de la présentation de l’état d’avancement du PLPDMA, la CCES a validé le principe de création d’un réseau d’acteurs qui s’entraident pour mieux utiliser les ressources locales déjà disponibles. Ce réseau renommé « Réseau VENDOMOIS d’Economie Circulaire et de Dynamique de Territoire » permettra d’abord, de comprendre les enjeux de l’économie circulaire en Pays Vendômois mais aussi de favoriser les synergies interacteurs et de renforcer l’écosystème territorial.

Pour ce faire, il convient de lancer une étude de préfiguration pour identifier l’ensemble des acteurs et les projets coopératifs à développer sur notre territoire. Cette étude sera suivie de diverses étapes de formation, de communication ou sensibilisation et d’animation en vue de faire vivre ce réseau.

Le fonctionnement de ce réseau Vendômois sur une durée de 36 mois et d’un montant estimatif de 173 307,40 € est susceptible de bénéficier d’une subvention des fonds LEADER à hauteur de 25 000 €.

Le début de l’opération (étude de préfiguration) est prévu au 01/11/2025.

Le plan de financement prévisionnel de la vie du réseau est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Coût HT	Libellé	Recettes HT
Etude de préfiguration, formation, communication, animation	173 307,40 €	LEADER	25 000,00 €
		FOND PROPRE 85,5%	148 307,40 €
COUT TOTAL sur 3 ans	173 307,40 €	RECETTES TOTALES	173 307,40 €

PROPOSE :

Afin de pouvoir créer et faire vivre ce réseau, le président demande au comité syndical de bien vouloir :

- approuver le plan de financement exposé,
- déposer une demande de subvention auprès des fonds LEADER, à hauteur de 25 000€,
- autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- Approuve le plan de financement exposé,
- Autorise le Président à déposer une demande de subvention auprès des fonds LEADER, à hauteur de 25 000 €,
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires.

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois

Pour extrait conforme
Le Président de séance
Benoit GARDRAT



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 46-2025B-DEL	Envoyé en préfecture le 30/10/2025 Reçu en préfecture le 30/10/2025 Publié le 04 NOV. 2025 ID : 041-254102023-20251030-46_2025B_DEL-DE			
Objet : Demande de subvention ADEME pour la création et le suivi sur trois ans d'un réseau local d'acteurs de l'économie circulaire	Catégorie : Finances locales Subventions	Date du comité : 7 octobre 2025 Date convocation : 1^{er} octobre 2025			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 38 - votants : 41	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 41	Président de séance : Benoit GARDRAT Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte </td> <td> M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain			
Ont donné pouvoir : M. MINIER Benoit ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M. DHUY Dominique ayant donné pouvoir à M. GARDRAT Benoit M. BRILLARD Jérôme ayant donné pouvoir à M. SAMSON Jean-Pierre		Ont assisté :			
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric </td> <td> M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoit </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric	M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoit	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric	M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoit	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY				

En l'absence de dernière minute du Président Thierry Boulay, Benoit Gardrat Vice-Président préside le Comité syndical et donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Depuis 2021, ValDem a inscrit une stratégie d'Economie Circulaire (ECi) dans sa politique générale de gestion des déchets ménagers sur son territoire. Cela s'est notamment concrétisé par la création d'une Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi (CCES) dont le rôle est d'évaluer et d'apporter son avis sur l'amélioration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), mais aussi sur le développement de l'ECi à l'échelle du PAYS VENDOMOIS. Ce PLPDMA a été voté en juin 2023.

En outre, ValDem, est reconnue « Territoire Engagé Transition Ecologique » de par ses actions de prévention et de valorisation des déchets mais également par ses actions élargies au-delà de son champ de compétences. Ce titre lui permet de se hisser au premier rang des collectivités engagées en région Centre Val de Loire avec une certification niveau 3 étoiles en faveur de l'économie circulaire obtenue en novembre 2024.

En avril 2025, lors de la présentation de l'état d'avancement du PLPDMA, la CCES a validé le principe de création d'un réseau d'acteurs qui s'entraident pour mieux utiliser les ressources locales déjà disponibles. Ce réseau renommé « Réseau VENDOMOIS d'Economie Circulaire et de Dynamique de Territoire » permettra d'abord, de comprendre les enjeux de l'économie circulaire en Pays Vendômois mais aussi de favoriser les synergies interacteurs et de renforcer l'écosystème territorial.

Pour ce faire, il convient de lancer une étude de préfiguration pour identifier l'ensemble des acteurs et les projets coopératifs à développer sur notre territoire. Cette étude sera suivie de diverses étapes de formation, de communication ou sensibilisation et d'animation en vue de faire vivre ce réseau.

Le coût est estimé sur les 3 ans à 173 307,40 €.

Le fonctionnement de ce réseau Vendômois sur une durée de 36 mois est susceptible de bénéficier d'une subvention ADEME au maximum de 70 % selon le type d'actions.

Le début de l'opération (étude de préfiguration) est prévu au 01/11/2025.

PROPOSE :

Afin de pouvoir créer et faire vivre ce réseau, le président demande au comité syndical de bien vouloir :

- solliciter une subvention auprès de l'ADEME au maximum de 70% selon le type d'actions,
- autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires.

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le 04 NOV. 2025

ID : 041-254102023-20251030-46_2025B_DEL-DE

SLO

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- **Autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'ADEME au maximum de 70% selon le type d'actions,**
- **Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires.**

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois
ValDém
Pour extrait conforme
Le Président de séance
Benoît GARDRAT

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 47-2025B-DEL	Envoyé en préfecture le 30/10/2025 Reçu en préfecture le 30/10/2025 Publié le 04 NOV. 2025 ID : 041-254102023-20251030-47_2025B_DEL-DE 
Objet : Demande de subvention FEDER pour la mise en place d'une géothermie par sondes et travaux d'isolation sur les sites administratif et technique de ValDem	Catégorie : Finances locales Subventions	Date du comité : 7 octobre 2025 Date convocation : 1 ^{er} octobre 2025
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 38 - votants : 41	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 41	Président de séance : Benoit GARDRAT Secrétaire de séance : Nicolas HASLE
Etaient présents : Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BREDON Jérôme Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M. Jean-Luc CINTRAT suppléant de M. FERRAND Arnaud M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M. FIQUET Xavier suppléant de M. BARBIER Bruno M FOURNET-FAYARD Pierre Mr GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M. RIOTTEAU Eric suppléant de Mme Nicole JEANTHEAU M ROUSSEAU Jacky M. SALES Jean-Pierre suppléant de M. HALAJKO Alain Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant de Mme FIDELE Chantal Communauté du Perche et Haut Vendômois M ARZELIER Hugues M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul M FREMERY Pascal M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre M. SECQUEVILLE Bruno Communauté Beauce Val de Loire M RICHET Alain		
Ont donné pouvoir : M. MINIER Benoit ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M. DHUY Dominique ayant donné pouvoir à M. GARDRAT Benoit M. BRILLARD Jérôme ayant donné pouvoir à M. SAMSON Jean-Pierre		Ont assisté :
Etaient absents excusés : Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BOULAY Thierry M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoit Communauté du Perche Haut Vendômois M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M. CORDONNIER Mickaël Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul Communauté de Communes Beauce Val de Loire Mme DINH Sophie		
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY	

En l'absence de dernière minute du Président Thierry Boulay, Benoit Gardrat Vice-Président préside le Comité syndical et donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le programme régional Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 a été adopté le 17 octobre 2022 par la Commission européenne.

Il permet de répondre, sur 7 ans, aux enjeux du territoire centre Val de Loire et de ses habitants selon les objectifs stratégiques de la Commission européenne :

- Une Europe plus compétitive et plus intelligente ;
- Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone ;
- Une Europe plus sociale et inclusive ;
- Une Europe plus proche des citoyens.

A travers l'objectif pour une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone, se distinguent deux axes :

- Axe 3 : Transition énergétique et écologique dont les objectifs sont :
 - o Accompagner, favoriser la transition énergétique du territoire,
 - o Promouvoir et développer les énergies provenant de sources renouvelables
 - o Améliorer la gestion durable et la qualité des eaux, et préserver la biodiversité,
 - o Accompagner les stratégies de réduction des déchets résiduels et favoriser la transition vers une économie circulaire.
- Axe 4 : Mobilité urbaine durable dont l'objectif est :
 - o Favoriser le développement de la mobilité urbaine durable.

Ainsi, les dispositifs européens pour le cofinancement des projets de l'axe 3 se découpe 12 actions dont l'action 19 : Soutien à l'animation, à la connaissance, à l'observation, aux études et aux projets ENR.

Suite à la réalisation d'une étude thermique de chacun des bâtiments administratifs afin de connaître les préconisations les plus essentielles ainsi que les montants de travaux à réaliser, ValDem souhaite s'engager dans la rénovation énergétique de ces deux bâtiments.

C'est pourquoi ValDem a lancé une étude de faisabilité en 2025 qui préconise la mise en place d'une géothermie par sondes, l'installation de VMC ainsi que des travaux d'isolation pour un coût estimatif de 300 000,00 € HT.

C'est dans ce cadre, que le syndicat ValDem souhaite solliciter un soutien financier concernant le projet « Mise en place d'une géothermie par sondes et travaux d'isolation sur les sites administratif et technique de VALDEM » qui entre dans l'axe 3 – transition énergétique et écologique et plus particulièrement dans l'action 19 : Soutien à l'animation, à la connaissance, à l'observation, aux études et aux projets ENR.

Ce projet fera également l'objet d'un cofinancement ADEME (CCR du pays Vendomois) et de la Région (CRST via le Pays Vendomois).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant : Les montants demeurent, à ce stade, des montants estimatifs.

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Coût HT	Libellé	Recettes HT
TRAVAUX + ETUDE	300 000,00 €	COT ADEME (Géothermie)	30 000,00 €
Rénovation + 5 000 € MOE	40 000,00 €	CRST (Rénovation)	20 000,00 €
Géothermie + 15 000 € MOE	260 000,00 €	FEDER (Géothermie)	102 000,00 €
		FONDS VERT	88 000,00 €
		FONDS PROPRES	60 000,00 €
COUT TOTAL OPERATION	300 000,00 €	RECETTES TOTALES	300 000,00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

		2025												2026							
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08
Etude de faisabilité																					
Maitrise d'œuvre	consultation																				
	Analyse des offres et choix du candidat																				
	Maitrise d'œuvre																				
Travaux	Consultation																				
	Analyse des offres et choix du candidat																				
	travaux																				
	réception																				

PROPOSE :

Ainsi, le président demande au comité syndical de bien vouloir :

- Approuver la réalisation du projet présenté estimé à 300 000,00 € HT
- Approuver le plan de financement exposé et le calendrier prévisionnel,
- Autoriser le Président à solliciter une subvention au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour le projet de Mise en place d'une géothermie par sondes et travaux d'isolation sur les sites administratif et technique de VALDEM,
- Autoriser le Président à solliciter d'autres co-financements le cas échéant, comme l'ADEME (CCR du Pays Vendomois) et la Région (CRST via le Pays Vendomois) entre autres,
- Inscrire les crédits au budget,
- Autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 300 000,00 € HT
- Approuve le plan de financement exposé et le calendrier prévisionnel,
- Autorise le Président à solliciter une subvention au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour le projet de Mise en place d'une géothermie par sondes et travaux d'isolation sur les sites administratif et technique de VALDEM,
- Autorise le Président à solliciter d'autres co-financements le cas échéant, comme l'ADEME (CCR du Pays Vendomois) et la Région (CRST via le Pays Vendomois) entre autres,
- Décide d'inscrire les crédits au budget,
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires,

Pour extrait conforme
Le Président de séance
Benoît GARDRAT



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.